

**PROCÈS VERBAL****CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2024****Convocation du 13 février 2024**

Affiché le 13/06/2024

---

L'an deux mil vingt-quatre, le-vingt-un février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur José TILLOU, Maire, salle du Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances.

**Étaient présents :**

Mesdames, BERNARD Fatima, BORNEL Christelle, MANAU Nadine, MARTIN Caroline, ROUCHON Claudine, SEBIRE Nathalie, Messieurs ARNAUDET Jacques, BEZIAT Fabien, DUCLOS Hervé, MANIER Frantz, MIQUEL Philippe, SABROU Jacques, SEGOUFFIN Maurice et TILLOU José.

**Secrétaire de séance** : Madame MARTIN Caroline

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre dernier
- Subvention Collège de Luzech – Voyage en Angleterre
- Subvention Collège de Luzech – Association MATH.en.JEANS
- Dénomination de la voirie du bourg « Place de la Vergne »
- FDEL – Mise hors service du point lumineux – Secteur LAPOUJADE
- Déclassement voies communales – Echanges DIOGO & SCRINE : Résultat de l'Enquête publique
- Révision du Plan Communal de Sauvegarde
- Questions diverses

*Monsieur le Maire déclare que le quorum est atteint.*

**Le procès-verbal de la précédente réunion du 22 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.**

**01/2024 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : COLLÈGE DE LUZECH, SÉJOUR SCOLAIRE**

La commune de Caillac, a reçu une demande de subvention émanant du Collège l'Impenal de Luzech. Un voyage en Grande-Bretagne afin de faire découvrir aux élèves de 4ème la culture anglo-saxonne et partager le quotidien de familles locales.

Ce séjour est prévu en mars 2024. A ce jour, le cout par élève s'élève à 500.00€

Considérant que 6 des élèves du groupe concerné résident sur Caillac, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil d'octroyer une subvention d'un montant de 50 € par élève.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de subventionner ce voyage scolaire à hauteur de 50 € par élève soit 300.00€
- d'y inscrire les crédits nécessaires au budget article 65748

**02/2024 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION « MATH.EN.JEANS »**

A l'instar de l'année 2023, la commune de Caillac, a reçu une demande de subvention émanant du Lycée Clément Marot de Cahors. Celui-ci ayant créé l'association « Math.en.Jeans » souhaite pouvoir faire participer un groupe d'élève à un séminaire des sciences sur Toulouse.

Cette association regroupant des élèves de seconds et premières a pour objectif de vivre les mathématiques autrement, de rencontrer des chercheurs, de pratiquer eux-mêmes une démarche de recherche et de travailler en groupes jumelés avec le collège L'impenal de Luzech.

Considérant que trois des élèves participants sont domiciliés sur Caillac, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil d'octroyer une subvention d'un montant de 150.00 € afin de couvrir une partie des frais occasionnés par le séminaire et le congrès.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de subventionner ce projet à hauteur de 150.00€
- d'y inscrire les crédits nécessaires au budget article 65748

**03/2024 DÉNOMINATION DE LA PLACE DU BOURG**

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du conseil qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

En conséquence, il convient de délibérer sur la dénomination de la future place du bourg où siègera bientôt la nouvelle mairie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :

- Valide le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Valide le nom attribué aux voies communales
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte, concernant la place du bourg la dénomination suivante :

**Place de la Vergne**

**04/2024 FDEL – SUPPRESSION D’UN POINT LUMINEUX CHEMIN DES FORGES**

Monsieur le Maire explique que l’un des deux points lumineux présent sur le chemin des forges présentant une gêne pour les riverains est trop vétuste pour être conservé.

Sur les recommandations de la FDEL, celui-ci doit être déposé. Il conviendra d’implanter, via une petite extension, un nouveau luminaire en conformité lors des futurs travaux d’éclairage public route du Malbec.

**Pour ce faire, il est proposé au Conseil municipal de rattacher la dépose de ce luminaire à l’opération 39706 EP4 déjà validée et prévue courant juin 2024.**

**Vu** le devis estimatif de l’opération 39706 EP4 du 22 mars 2024 ;

**Vu** la délibération approuvant le projet de l’opération 39706 EP4 du 08 février 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *13 voix pour et une abstention de Madame BORNEL Christelle* ;

1. approuve ce projet d’éclairage public, suivant l’avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d’ouvrage de la Fédération Départementale d’Energies du Lot,
2. s’engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu’un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
3. Autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l’objet d’une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
4. Autorise la FDEL à collecter le Certificats d’économie d’Energie (CEE) générés par l’opération

*Monsieur le Maire précise qu’un nouveau coordonnateur en relation avec les collectivités est désormais en place au sein de la FDEL. Celui-ci a été reçu en présence de M MIQUEL Philippe adjoint aux travaux.*

*L’occasion pour la collectivité de faire un point complet sur les projets en cours ;*

- *mise en lumière de l’église, réalisation annoncée pour Juin 2024*
- *Remplacement des consoles d’éclairage public route du Malbec et secteur Lapoujade, 2<sup>nd</sup> semestre 2024*

Pour 2025, le projet d’éclairage public concernant le hameau de Largueil jusqu’à la route des Coustalous est déjà à l’étude. Un avant-projet chiffré doit être proposé à la collectivité et mis en délibération prochainement.

**05/2024 ALIÉNATION DE PORTIONS DE VOIES COMMUNALES : CONCLUSIONS DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal a décidé par délibération en date 24 mai 2023 de procéder au lancement de la procédure de l’aliénation de portions de voies communales.

L’enquête publique qui s’est déroulé du 08 au 22 janvier 2024 a conclu favorablement la cession des différentes portions de voies communales concernées. Le commissaire enquêteur ayant émis dans son rapport, un avis favorable aux projets d’aliénation.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.123- 1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime L-1 et suivants

Vu le Code de la voirie routière L 141-3 et suivants

Vu le Code de l'environnement L.123-4

Vu le Code des relations entre le public et l'administration L 134-1 et suivants

Vu la loi n°83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et le décret 84-453 du 23 avril 1985 pris pour son application ;

Vu le décret n°2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux.

Vu l'article R 134-17 du code des relations entre public et administration

Vu la délibération n°22/2023 du Conseil Municipal du 24 mai 2023

Vu la délibération n°43/2023 du Conseil Municipal du 22 novembre 2023

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête ;

Vu les procès-verbaux de bornage réalisés par GAY Lionel et STEVENARD Daniel, Géomètres experts

Vu la liste départementale d'aptitude à la fonction de commissaire enquêteur établie par la commission départementale compétente ;

Vu le rappel de la Préfecture du Lot concernant l'aliénation des chemins ruraux,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur désigné dans son rapport d'enquête ;

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **D'approuver la cession à l'euro symbolique des parcelles section B numérotées de façon provisoire « a » pour une contenance de 54ca et « b » pour une contenance de 75ca au profit de monsieur DIOGO ;**
- **D'approuver l'échange avec monsieur DIOGO d'une partie de la parcelle B 1268 c pour une contenance de 29ca, d'une partie de la parcelle B1680 pour 378ca et 64ca du chemin rural du Mas Viel en contrepartie de la parcelle B 1235 « pièce del rieu » d'une contenance de 980ca.**
- **D'approuver l'échange avec monsieur SCRINE d'une partie du chemin de la fontaine pour 134 ca en contrepartie d'une partie de la parcelle B 1638 pour une contenance de 234ca**
- **Que tous les frais d'acte seront à la charge de la commune**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de cessions et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations**

## RÉVISION DU PLAN COMMUNALE DE SAUVEGARDE

Monsieur BÉZIAT Fabien fait part à l'assistance de la nécessité de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde. En effet, de nombreuses informations concernant les membres (référénts, personnel communal etc. ont évoluées).

Il propose :

- de travailler à l'établissement de nouveaux bureaux pilotés par les adjoints
- l'organisation d'une réunion publique, l'occasion de rappeler le fonctionnement du PCS aux habitants mais aussi d'y impliquer de nouveaux en tant que « référénts de quartier »

A l'issue de cette réunion les volontaires seront rassemblés et invités à prospecter dans leur secteur afin d'y recenser les personnes vulnérables. Cette liste faisant partie intégrante du PCS.

La mise à jour du document réalisée en ce sens, un exercice en conditions réelles sera organisé en relation avec les services de la Préfecture et du SDIS.

## QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur MANIER Frantz interroge sur la possibilité d'installer une borne de recharge des véhicules électriques.

Monsieur le Maire répond que ce projet est en réflexion. L'étude devra accompagner la construction des futurs logements « Lot Habitat ».

Monsieur le Maire, rappelle la nécessité de faire évoluer les espaces autour du plan d'eau. Une réflexion d'un plan pluriannuel d'investissement doit être menée y incluant du mobilier type tables de pique-nique, bancs mais aussi de nouveaux jeux adaptés et sécurisés.

Pour information, notre candidature pour la venue de « Lot Of Saveurs » à Caillac n'a pas été retenue cette année.

Néanmoins, une soirée « Lot en Bodéga » autour du Lac est prévue pour le 15 juillet prochain.

Monsieur SEGOUFFIN Maurice, demande la parole ; *Il tient à saluer l'entrée au Panthéon de Missak et Mélinée Manouchian. Celle-ci souligne l'importance de l'œuvre des résistants étrangers.*

**Le Conseil Municipal concernant le vote des budgets aura lieu le Mercredi 27 mars prochain.**

Fin de séance à 20h15